

Figurent au plan des perceptions certaines servitudes d'utilité publique relatives aux risques, les servitudes d'utilité publique relatives à la protection des captages (ces périmètres sont présentés ici à titre d'information), de l'aqueduc et des monuments historiques, des zones de prescriptions spéciales déclinaires dans le régime des eaux (les confluents, pannes, seuils, etc.), les périmètres de titre du décret R151-34 du 6 mai de l'urbanisme, zone à risque de chute de pierres/blocs et d'emboulements, zones d'expansion des crues) ainsi qu'à titre d'information, les périmètres des ZNIEFF, des zones Natura 2000, des zones à dominante humide de l'AEDN, des forêts alluviales, des aires d'alimentation de captage, les périmètres des zones de protection des rochers « façades d'avantures et enseignes » et « terrasses » de la Charte Coeur de Ville.

RISQUES NATURELS

PM1 / risque inondation

 Zone rouge

 Zone bleue

PM1 / risque ruissellement

 Zone rouge

 Zone bleue

 Zone verte

Secteurs concernés par un aléa inondation (hors PM1)

 Aléa fort

 Aléa moyer

Aléa faible

 Zone d'expansion des crues

 Risques liés aux falaises (chute de pierres, blocas, éboulements...)

RISQUES TECHNOLOGIQUES ET INDUSTRIELS

PPRT

SEVESO seuil bas

SEVESO seuil hau

RESSOURCES ET BIODIVERSITÉ

■ Réservoirs de biodiversité de la trame humide du SRCE (prescription

 Zones à dominante humide de l'AEDN (à titre d'information)

- Mares (à titre d'information)

 Aires d'alimentation de captage (à titre d'information)

Réservoirs de biodiversité de pelouse sèche du SRCE

 Zone Natura 2000 ZNIEFF I ZNIEFF II

Forets alluviales (a titre d'information)

AS1 / périmètre de protection des captages

 Périmètre de protection immédiate

 Périimètre de protection rapprochée

 Périimètre de protection éloignée

Zone de protection de l'aqueduc

■ Périimètre de protection immédiate

■ Périimètre de protection rapprochée

- Périimètre de protection éloignée

Secteurs identifiés au titre du 1^o de l'article R1

 Sous-pele interdite

 Nécessité potentielle d'alimentation en eau potable avec un surpresseur

PATRIMOINE

— Périmètre lié à la Charte Coeur de Ville

- AC1 / Monument historique

☐ AC1 / Périmètre de protection des monuments historiques

AC4 / Site Patrimoine Remarquable

— Limites communales

